

## Le Marais poitevin : capitale des Grands Sites de France les 25 et 26 mai

7èmes Rencontres des Grands Sites à Granzay-Gript, Marais Poitevin

Communiqué de presse  
23 mai 2005

*Ségolène Royal, présidente du Parc Interrégional du Marais Poitevin et Gérard Voisin, président du Réseau des Grands Sites ouvriront les 7e rencontres annuelles des Grands Sites de France. Après La Baie de Somme en 2004, La Roche de Solutré en 2003, elles se dérouleront pour la première fois dans le Marais poitevin, les 25 et 26 mai prochains.*

Plus de 30 sites prestigieux comme La Baie du Mont Saint-Michel, La pointe du Raz, Le Pont du Gard, ou encore les Gorges du Verdon se retrouveront pour échanger et partager leurs expériences d'accueil du public dans ces sites fragiles mais exceptionnels. Près de 150 personnes sont attendues lors de ces journées d'échanges du Réseau des Grands Sites de France.

Le thème de ces journées, réalisées avec l'appui du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, portera sur « Les Maisons de Sites et l'interprétation dans les Grands Sites ». Le Marais poitevin, notamment avec les sept Maisons du Parc Interrégional témoignera de son expérience importante dans l'accueil du public, l'information et la sensibilisation des visiteurs depuis plus de vingt ans. Et ses projets dans ce domaine sont nombreux, comme par exemple, l'évolution de ces

structures en véritables centres d'interprétation, lieux d'accueil privilégiés, s'attachant à devenir de véritables portes d'entrée sur le territoire.

Le Réseau des Grands Sites de France regroupe à ce jour 32 sites prestigieux dont la qualité et la diversité du patrimoine naturel et culturel place la France au premier rang des destinations touristiques au monde. D'ailleurs le nombre de visiteurs dans ces espaces représente près de 27 millions de personnes par an.

Tous ces sites ont en commun la gestion de l'accueil d'un public touristique important dans des espaces fragiles où leur caractère paysager exceptionnel est reconnu par l'Etat, en tant que « site classé », au titre de la loi du 2 mai 1930.

Le Marais poitevin a d'ailleurs fait l'objet d'une extension du site classé, en 2003. Vingt-quatre communes du Marais sont concernées par le classement, ce qui représente près de 18500 hectares.

Une Opération Grand Site (OGS) a été initiée à la suite du classement afin d'améliorer l'accueil des visiteurs tout en préservant et valorisant l'espace. Ce programme conduit par le Parc Interrégional du Marais Poitevin fait suite aux

Grands Travaux initiés sur quelques communes deux sévriennes du Marais dans les années 1990. L'OGS intervient donc en continuité et renforce également le travail important réalisé par le territoire pour que le Marais poitevin obtienne le label « Parc naturel régional » très prochainement.

Au programme de ces journées :

- Des gestionnaires de sites comme la Pointe du Raz, la Baie du Mont-Saint-Michel, les marais salants de Guérande..., présenteront des exemples concrets d'accueil du public et de gestion de sites, issus de leurs expériences. Des experts français et internationaux apporteront leurs contributions.

- Des visites de différents sites d'interprétation du Marais poitevin seront également au programme : Maison des Marais Mouillés à Coulon, Maison de la Meunerie et Abbaye de Nieul-sur-l'Autise ou encore Maison de la Mytiliculture à Esnandes, sans oublier la visite en barque à Arçais.

- A l'occasion de ces Rencontres sera projeté pour la première fois un film (4') sur l'œuvre que prépare pour les Grands Sites le sculpteur Bernard DEJONGHE, internationalement reconnu comme un très grand artiste du verre.

Les personnes invitées :

- Les organismes gestionnaires de Grands sites en France.
- Les acteurs locaux qui oeuvrent à la création ou à la rénovation de centres d'accueil du public et d'interprétation : Directions régionales du Tourisme, Comités Régionaux du Tourisme, Comités Départementaux du Tourisme, Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, Maisons du Parc Interrégional du Marais Poitevin, ...
- Les représentants d'Institutions nationales du tourisme et de l'environnement.

Les élus locaux concernés par le site classé.

Siège :

Grand Site de Solutré

BP 25

71012 Charnay-lès-Mâcon cedex

T 33 (0)3 85 21 07 70

F 33 (0)3 85 40 99 76

contact@grandsitedefrance.com

Association loi 1901

SIRET : 443 414 040 00016